

Paris, le 05/04/2022,

**FICHE DE POSTE**  
**A DIFFUSION INTERNE ET EXTERNE**

**CHARGÉ/CHARGÉE DE MISSION**  
**« ANALYSE DES INFRASTRUCTURES**  
**DES RÉSEAUX ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION »**

**Département Innovation et Technologies**

**Direction des Etudes, de l'Economie et de la Prospective**

**(contractuel/contractuelle en CDI, fonctionnaire en position normale  
d'activité ou détachement)**

**Régime indemnitaire des agents du 3<sup>ème</sup> groupe de fonctions de la  
catégorie A (en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022)**

**Poste ouvert jusqu'au 27/04/2022, délai de rigueur**

**1 - SITUATION DU POSTE DANS L'ORGANISATION DE L'AUTORITE DE  
REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE  
(Arcom)**

Née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été créée par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, qui a prévu sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Autorité publique indépendante, l'Arcom est le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique. Elle garantit l'exercice de la liberté de communication au public par voie électronique (article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée), assure les missions prévues à l'article L. 331-13 du code de la propriété intellectuelle et veille au respect de la propriété littéraire et artistique (article 3-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée). En plus de ses compétences à l'égard notamment des services de radio, de télévision et de vidéo à la demande, ce nouveau régulateur voit son champ de compétences élargi à des acteurs du champ numérique, notamment les services de vidéo à la demande étrangers, conformément à la directive «Services de médias audiovisuels», et les plateformes en ligne, en particulier en matière de lutte contre la manipulation de l'information et la haine en ligne. La loi renforce également les moyens d'action dont dispose l'Autorité en matière de lutte contre le piratage.

L'Arcom est un organisme collégial doté de la personnalité morale. Pour assurer ses missions, elle dispose de 10 directions, placées sous l'autorité de son président et sous la responsabilité de son directeur général : direction administrative, financière et des systèmes d'information ; direction de la télévision et de la vidéo à la demande ; direction de la radio et de l'audio numérique ; direction des plateformes en ligne ; direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale ; direction de la création ; direction juridique ; direction des études, de l'économie et de la prospective ; direction des affaires européennes et internationales ; direction de la communication ; ainsi que d'un secrétariat général aux territoires.

Le site internet [www.arcom.fr](http://www.arcom.fr) permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation de l'Arcom.

## **2 - ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION DES ETUDES, DE L'ECONOMIE, ET DE LA PROSPECTIVE**

La direction des études, de l'économie, et de la prospective réalise les études et analyses nécessaires aux travaux concernant la communication audiovisuelle et numérique, y compris dans sa dimension internationale. Elle assure notamment les missions suivantes :

- rassembler et analyser les données relatives à l'évolution des usages, des consommations, des modes de production et de distribution des services et biens culturels, audiovisuels et numériques ;
- apporter un éclairage sur les grandes transformations sectorielles, ses acteurs et sur le fonctionnement algorithmique ;
- réaliser des études d'impact économique ;
- préparer les avis à l'Autorité de la concurrence et à l'Autorité de régulation des communications électroniques des postes et de la distribution de la presse (Arcep) ;
- assurer le suivi des marchés de droits de diffusion de contenus audiovisuels, cinématographiques et sportifs ;
- apporter son expertise technique et économique aux autres directions, et/ou répondre à leurs besoins en matière d'études ;
- contribuer auprès des autres directions aux missions de contrôle, notamment en matière de financement de la production ;
- être force de proposition auprès des autres directions et/ou répondre à leurs besoins en matière d'études ;
- établir des liens avec le monde académique et nouer des partenariats de recherche ;
- veiller à la préparation et à la mise en œuvre du programme d'études externes en lien avec le comité scientifique ;
- mener des travaux d'études avec d'autres institutions publiques sur des sujets d'intérêt commun ;
- piloter pour l'Arcom le pôle commun établi avec l'Arcep.

La direction des études, de l'économie et de la prospective est organisée en trois départements :

- le département Economie de l'audiovisuel et de la création ;
- le département Science des données, numérique et concurrence ;
- le département Innovation et technologies.

### **3 – ATTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT INNOVATION ET TECHNOLOGIES**

Le département est chargé de conduire la veille sur les innovations et les technologies propres aux écosystèmes audiovisuel et numérique en lien avec les missions de l'Arcom. Il apporte un soutien technique aux départements de la direction ainsi qu'aux autres directions et mène des expérimentations et études, notamment sur les technologies émergentes et sur les nouvelles menaces liées au numérique. A ce titre, il assure les missions suivantes :

- apporter une expertise interne en matière d'analyse technique et prospective ;
- mener des études, à dimension notamment technique, en collaboration avec un département ou une direction ;
- concevoir des outils d'extraction de données (y compris à travers l'utilisation d'API) et les mettre en œuvre dans des opérations de collecte ;
- assurer une veille de l'écosystème numérique avec une approche technique.

### **4 – DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS DU POSTE**

Le/la titulaire du poste participe, dans le cadre de ses domaines de compétence, à l'ensemble des activités du département Innovation et technologies, sous l'autorité du chef de département, qui est le garant des travaux menés au sein de l'équipe.

Le/la titulaire du poste intervient en particulier dans les domaines relatifs aux infrastructures et aux réseaux informatiques utilisés par les acteurs du numérique, notamment sur les questions de configuration des services de noms de domaine (DNS) et de gestion du trafic sur internet (IP). Il/elle apporte également son expertise concernant le fonctionnement général des solutions de stockage de données et des systèmes d'information, y compris de grande envergure. Enfin, il apporte un soutien, dans leur dimension technique, aux travaux menés par l'Autorité en matière de régulation des plateformes en ligne (lutte contre la manipulation de l'information, contre la haine en ligne, etc.).

A ce titre, il/elle assure à titre principal les missions suivantes :

- réalisation ou participation à la réalisation d'études et d'analyses techniques portant sur l'univers des médias audiovisuels et du numérique, notamment en lien avec les autres départements de la DEEP, avec les autres directions de l'Arcom mais aussi avec des acteurs publics (autorités de régulation, PEReN, etc.) ;
- apport d'expertise technique, dans le cadre de ses domaines de compétence, aux directions et départements de l'Autorité ;
- développement d'outils d'analyse des réseaux et des systèmes d'information, en rapport avec les acteurs concernés par les missions de régulation de l'Arcom ;
- travail de vulgarisation, à destination d'un public interne ou externe, du fonctionnement des réseaux et des services en ligne ;
- participation aux activités de veille portant sur l'évolution des technologies et des pratiques en ligne.

Les activités du/de la titulaire du poste peuvent justifier des déplacements ponctuels, y compris à l'étranger.

## 5 - PROFIL RECHERCHÉ

Le candidat ou la candidate doit avoir obtenu diplôme de l'enseignement supérieur, idéalement d'une école d'ingénieurs généraliste ou spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication.

Il/elle doit témoigner d'un fort intérêt pour le secteur de l'audiovisuel et pour les enjeux liés à la protection du droit d'auteur sur internet, ainsi que d'une connaissance approfondie des technologies propres à internet et à la distribution et la consommation des contenus en ligne dans l'espace numérique.

Plusieurs années d'expérience professionnelle dans ces domaines constitueraient un atout.

Une expérience dans la conduite et la gestion de projets serait également appréciée.

Le poste requiert :

- une très bonne connaissance de l'architecture et du fonctionnement des réseaux informatiques (dont les systèmes DNS, le protocole IP, les VPN), des solutions d'hébergement de données et des systèmes d'information utilisés notamment par les grandes plateformes numériques (dont le *clustering*, le *cloud computing*, les CDN) ;
- une bonne connaissance des technologies liées aux *blockchains* et au *web décentralisé* ;
- une forte capacité d'analyse et de synthèse, y compris sur des sujets techniques complexes ;
- de la rigueur et un sens développé de l'organisation ;
- une grande curiosité et un goût pour l'innovation technologique ;
- une capacité à travailler à la fois de manière autonome sur certains sujets et en équipe sur d'autres ;
- une approche pragmatique des sujets traités et un sens aigu de l'observation ;
- un esprit d'initiative et une dose de créativité dans la recherche de solutions ;
- une grande faculté d'écoute et de pédagogie, permettant de travailler aussi bien avec des profils experts qu'avec des interlocuteurs novices ;
- une aisance rédactionnelle prononcée ;
- une bonne maîtrise de l'anglais à l'écrit et à l'oral.

Les postes de l'Arcom sont ouverts au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine, sous réserve de l'accord hiérarchique et des nécessités de service.

Des renseignements complémentaires pourront être demandés auprès de Didier WANG, chef du département Innovation et technologies (01.83.92.32.27) et d'Inès MAMI, chargée de mission au département des ressources humaines (01.40.58.38.51).

Les personnes intéressées par ce poste devront transmettre leur candidature (CV et lettre de motivation) au département des ressources humaines ([recrutement@arcom.fr](mailto:recrutement@arcom.fr)) au plus tard à la date indiquée comme délai de rigueur, avec en objet de leur envoi le rappel de l'intitulé du poste « **CDM AIRSI DIT DEEP** ».

L'Arcom étudie avec la plus grande attention l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, notamment celles des personnes en situation de handicap, sans discrimination.

**Le directeur administratif,  
financier et des systèmes  
d'information**

**Alban MARINO**